

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 14 (1948)
Heft: 9-10

Artikel: La défense civile en Suède
Autor: Tscharnier, B. von
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-363257>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bien que les prescriptions en vigueur ne datent que de 1944, le ministère de l'Intérieur nomma peu après la fin de la guerre une commission d'étude pour réorganiser la défense civile. Après avoir visité sept pays et comparé les expériences faites, cette commission a présenté un rapport substantiel, qui va être mis à profit dans la nouvelle législation entrant en vigueur le 1^{er} juillet 1949 au plus tard.

La défense civile (Protection antiaérienne, évacuation, aide à la population sans abri, etc.) est organisée sur une base strictement civile. L'armée ne fait que prêter main-forte dans les grandes catastrophes. Les autorités civiles adaptent les services existants (services du feu, de santé, techniques, assistance publique, police, etc.) aux tâches qui peuvent les attendre en cas de guerre. Il va de soi que la coordination des mesures avec celles de l'armée est assurée par des contacts étroits entre les chefs responsables, aux différents échelons.

Les crédits annuels sont actuellement de 800 millions de couronnes pour l'armée et de 24,5 millions pour la défense civile. — L'obscurcissement, impopulaire et démoralisant, sera réduit au strict minimum.

L'instruction de la population est l'affaire de la très active Ligue pour la PA, subventionnée par l'Etat. De 1939-1945 elle a instruit 800 000 personnes,

et depuis, 25 000 par année. En plus, tous les élèves de 16—18 ans prennent un cours de 10-20 heures et y apprennent les éléments de la défense civile et les premiers soins à donner aux blessés. Pour toutes les personnes non mobilisées dans l'armée, l'obligation de servir dans la Défense civile s'étend de la 17^e à la 65^e année d'âge.

Reconnaissant l'importance primordiale des abris pour la population, la Suède en a rendu la construction obligatoire dans tout bâtiment neuf ou transformé, pour autant qu'il contient plus de deux logements ou abrite plus de 25 personnes, et ceci dans les localités de plus de 1000 habitants. Des passages souterrains sont exigés dès qu'un bloc de maisons dépasse 40 m. de longueur. A Stockholm, les conditions pour l'installation d'abris sont idéales, la ville étant construite sur le granit.

Il est prévu de reporter les centrales et les locaux d'attente des troupes de sauvetage à la périphérie de la ville et de les relier entre eux par T. S. F. Les postes sanitaires de secours sont considérés comme superflus, les hôpitaux se trouvant à la périphérie.

L'évacuation d'une grande partie ($\frac{1}{3}$ à $\frac{1}{2}$) de la population à la campagne et dans les forêts est préparée. Néanmoins, on tend à construire assez d'abris pour protéger toute la population. R.

Probleme des Betriebsluftschutzes

Von Oberstlt. A. Riser, Bern

Ein wichtiges Gebiet des Luftschutzes, das ebenfalls der Neuordnung bedarf, ist der Betriebsluftschutz, die Rettungsorganisation im Betrieb. Nachdem über die Luftschutztruppe bereits recht viel diskutiert wurde und auch über den Betriebsluftschutz im Schosse der neu konstituierten Fachkommission für den Luftschutz in Industriebetrieben und Zivilkrankenanstalten eine erste Aussprache stattfindet, dürfte es angezeigt sein, in der «Protar» über die Probleme der Neuordnung etwas mitzuteilen.

I. Kriegserfahrungen.

Für eine Neuordnung müssen vorweg die Kriegserfahrungen herangezogen werden. Ich entnehme aus den amtlichen amerikanischen Berichten folgendes: «Auf Ziele der Wehrwirtschaft (chemische Industrie, Flugzeugkugellager, Motorfahrzeug-, Panzerproduktion usw.) wurden in Deutschland ca. 730 000 Tonnen Brand- und Brandsatzbomben abgeworfen (13,7 % des Gesamtgewichtes). Damit und mit der Bombardierung anderer Ziele sollten nach den sogenannten Casa-

blanca-Richtlinien vom 21. Januar 1943 mit gross-angelegten Luftangriffen das militärische, industrielle und gesamtwirtschaftliche System Deutschlands zerstört und die moralische und materielle Widerstandskraft tödlich geschwächt werden.

Die Wasserversorgungen erlitten schwere Schäden. Wo die Hauptanlagen in der Nähe wichtiger Angriffsziele lagen, entstanden die grössten Zerstörungen. Die Vernichtung von Pumpstationen hatte in verschiedenen Städten den vollständigen Ausfall der Wasserversorgung zur Folge. Die Reparaturen erforderten viel Rohmaterial und waren sehr zeitraubend.

Bei der Abwasserkanalisation zeigten sich ähnliche Verhältnisse. Die Kloake staute sich, drang in die Keller, und auf den Strassen flossen Fäkalienbäche. Die Fäkalien mussten an bestimmte Stellen gebracht werden. In Spitälern, Betrieben und Verwaltungen war die Behinderung besonders ausgeprägt.

In der Elektrizitätsversorgung entstanden wohl im Verteilnetz erhebliche Schäden, aber äusserst selten in den Zentralen. Die Alliierten hatten die